

Edition 2026

BOOSTEZ VOTRE PROJET

AVEC LE CONCOURS DUO CRÉATION

Le concours pour les créateurs et repreneurs d'entreprise



> ORGANISATEUR

Ce challenge est organisé par la SARL DUO Solutions. Siège social : 16 rue du pré Médard 86280 ST BENOIT
N. SIRET 33170570700056.

> OBJET ET DATE DU CONCOURS

Le concours est gratuit et se déroulera du 21 septembre 2026 au 3 décembre 2026.

Il a pour but de soutenir des projets de création ou de reprise d'entreprises de notre territoire tant dans le commerce que dans l'artisanat. Les prix seront attribués selon la qualité et l'originalité du dossier ainsi que sur le partage des valeurs du groupe DUO Solutions à savoir : humain, sécurisant, adapté, dynamisant et ouvert.

> CANDIDATS

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale, inscrite au RCS ou à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat depuis janvier 2026 ou engagée dans une création d'entreprise ou une reprise d'entreprise qui aboutira avant fin 2026, dont le siège social est situé dans la Vienne, les Deux-Sèvres, La Charente Maritime, l'Indre et La Gironde.

Chaque projet sera porté par une seule personne majeure. Une seule participation est autorisée. En cas de pluralité pour le même participant, sa participation sera annulée.

> MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer au concours, chaque candidat devra remplir un dossier d'inscription. Les inscriptions se feront en ligne du 21 septembre 2026 au 2 novembre 2026 inclus sur le site www.duo-creation.fr.

Tous dossiers remis après la date butoir ne seront pas pris en compte.

Ne seront recevables que les dossiers pour lesquels l'ensemble des rubriques auront été renseignées.

> CALENDRIER

Lancement du concours : 21 septembre 2026

Date limite pour le dépôt des dossiers : 2 novembre 2026

Résultat de la pré-sélection : 20 novembre 2026

Remise des prix : 3 décembre 2026

> LE JURY

Le jury est composé de 5 jurés : une personnalité locale, des collaborateurs et associés de DUO Solutions. Ils se réuniront une première fois pour retenir une première liste de finalistes et participeront aux votes avec l'ensemble des personnes présentes lors de la finale. Chaque membre dispose d'une voix.

Le jury s'engage à ne révéler aucun élément des dossiers de candidature et est soumis à une stricte confidentialité.

> ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le jury examine les candidatures et formule un avis sur les candidats selon les critères suivants :

- le respect des conditions d'inscription au concours
- la qualité de la présentation du projet
- l'adéquation du projet avec les valeurs du groupe DUO Solutions
- la viabilité économique et financière du projet
- la cohérence de l'ensemble du projet

Le jury détermine sa méthode de travail et est souverain dans ses décisions.

Les candidats retenus seront d'abord informés par téléphone. Un e-mail leur sera ensuite envoyé, ou un courrier postal pour ceux ne disposant pas d'adresse électronique. Les résultats seront également indiqués sur les pages Facebook et LinkedIn de DUO Solutions.

Les finalistes s'engagent à être présents lors de la remise des prix qui aura lieu le 3 décembre 2026. Lors de cet événement, les finalistes auront 7 minutes pour défendre à l'oral leur projet face au jury et aux invités de cette soirée (des photos, des images et/ou des films illustrant le projet seront susceptible d'être diffusés).

Les récompenses seront attribuées suite aux présentations orales et grâce au vote électronique du jury et des invités souhaitant participer (1 personne = 1 voix). Les récompenses ne sont ni échangeables, ni monnayables.

Prix pour le finaliste : un trophée et un chèque de 2 500 €.

Prix pour la seconde et troisième place : un trophée et un chèque de 250 € chacun.

L'organisateur se réserve le droit de déplacer la date, l'heure et le lieu de la soirée de la remise des prix.

> DROIT À L'IMAGE

Les finalistes autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms et éventuellement photographies dans toute les manifestations promotionnelles liées au concours.